

**Congrès international de l'AIBM
Göteborg – 18-23 juin 2006**

Sessions de travail de la Sous-commission Unimarc

**Mardi 20 juin
11 h – 12 h 30
Vendredi 23 juin
11 h – 12 h 30**

Responsable : Laurence Decobert (BnF/Paris)

Participants :

Rosemie Callewaert (Flemish Center for public libraries, Belgium)
Laurence Decobert (Bibliothèque Nationale de France, Paris, France)
Johan Eeckeloo (Koninklijk Conservatorium Brussel, Belgium)
Gabriele Gamba (IAML, Webmaster, Milano, Italy)
Massimo Gentili-Tedeschi (URFM, Biblioteca Nazionale Braidense, Milano, Italy)
Elizabeth Giuliani (Bibliothèque Nationale de France, Paris, France)
Klaus Keil (RISM Zentralredaktion, Frankfurt, Germany)
Ragnar Köhlin (Statens musikbibliotek Sweden)
Christiane Kriloff (Conservatoire national supérieur de musique de Lyon, France)
Johan Mijs (Flemish Center for public libraries, Belgium)
Mary Wedgwood (Library of Congress, Washington, USA)

Ordre du jour des deux sessions de travail :

1. Nouvelles de la dernière réunion du PUC à Lisbonne (mars 2006)
 2. Informations sur l'intégration des listes 128 et 145 dans le format Intermarc
 3. Travaux effectués pendant les sessions
 - Examen des propositions d'ajouts de codes dans les listes 128 et 145
 - Identification des incohérences et erreurs dans la *Mise à jour n°5* et corrections à prévoir
 - Proposition d'intégration de la zone 145 dans le format Autorités
 4. Site internet de IAML : conception de nouvelles pages pour la Sous-commission Unimarc et d'un moteur de recherche sur les listes 128 et 145.
1. Les principales informations de la dernière réunion du PUC ont été données.
- Publication de la *Mise à jour n° 5*.
 - Traduction française des zones concernant la musique.
 - Relevé des erreurs repérées lors de la traduction française des zones concernant la musique.

- Information sur la description bibliographique des Manuscrits en Unimarc (de nouvelles propositions doivent être présentées par l'Italie avant décembre 2006).
- Présentation aux membres de la sous-commission des deux propositions françaises concernant la musique adoptées par le PUC : 2006/19 et 2006/21.

La proposition 2006/19 concernant l'adoption des codes de la liste de la zone 145 (instruments et voix) comme codes de fonctions dans les zones 7XX a été soigneusement examinée par la sous-commission. Ceux-ci proposent une légère modification du texte, afin de ne pas limiter l'usage de ces codes aux œuvres musicales (« *in the case of a musical work* »), mais de les rendre applicables aux interprètes quel que soit le type de document catalogué (notamment les livrets mentionnant les interprètes). Les deux paragraphes relatifs à l'Appendice C seraient modifiés de la sorte :

“Relator codes can be either numerical or alphabetical. The alphabetic three-character codes allow for a precise identification of relationships *for performers in the case of a musical work*, and may be used in addition to 545 and 721, when needed by the cataloguing agency. They correspond to the values in field 145 \$b-\$d, positions 2-4. See the list that begins on p. 145-7.

Thus, for performers *of* ~~in~~ musical works, the cataloguing agency will use either the appropriate numeric code (for example 721 = singer), or an alphabetic code, if a more precise identification of the singer's voice range, the musician's instrument, or the type of orchestra is desired (for example vso = soprano).”

2. Le projet d'adoption des listes des zones 128 et 145 Unimarc dans le format Interimarc par la Bibliothèque nationale de France a été présenté.

- Les codes sur 3 positions correspondant à la zone 128 seront adoptés dans le format Bibliographique dans la zone codée 009 (pos. 15-17) en remplacement des codes sur 2 positions, et dans le format Autorités dans la zone codée 008 (pos. 18-20) en remplacement des codes sur 2 positions.
- Les codes sur 3 positions correspondant à la zone 145 seront adoptés dans une nouvelle zone 078 de structure plus légère que la zone 145 Unimarc, dans les formats Bibliographique et Autorités.

3. Travaux effectués pendant les deux sessions de la sous-commission

- La Sous-commission a adopté des demandes d'ajouts de codes envoyées cette année, dans les listes des zones 128 (Forme de l'œuvre musicale) et 145 (Distribution d'exécution). Une définition donnant un cadre précis aux termes admis dans la liste 128 a été rédigée.

- Définition des codes de la liste 128

Chaque code indique le genre musical ou la forme musicale de l'œuvre cataloguée. Cette liste comporte les codes correspondant aux formes et genres musicaux, qui peuvent être définis par un schéma de construction plus ou moins élaboré (fugue, danses), ou par le moyen d'expression – voix ou instruments – (cantate, sonate) et/ou le nombre de parties (quatuor), par la destination de l'œuvre

(marche nuptiale, musique militaire), la fonction de l'œuvre (ouverture), la technique d'écriture (canon), le lieu d'exécution (opéra de chambre), le type de texte et/ou la langue (lied). Cette liste ne comporte pas de code correspondant à la distribution d'exécution de l'œuvre¹ (hormis les genres musicaux tels que trio vocal ou instrumental, quatuor, etc.), ni de code correspondant à des titres d'œuvres vocales (hormis les parties de l'ordinaire de la messe : Kyrie, etc.).

Each code indicates the musical genre or form of the catalogued work. This list includes codes by musical form and genre, which may be defined according to a more or less complex plan of construction (fugue, dances), or by medium of expression - voice or instruments - (cantata, sonata), and/or the number of parts (quartet), by purpose (wedding march, military music), or by function (overture), by compositional technique (canon), by performance place (chamber opera), and by type of text and/or language (lied). This list does not include codes corresponding to the medium of performance² (other than musical genres such as terzet, trio, quartet, etc.) nor those corresponding to the titles of vocal works (other than those of the ordinary of the Mass: Kyrie, etc.)

- Liste de la zone 128 : nouveaux codes adoptés

- elm** electroacoustic music
Covers tape music, electronic music and computer music
- elx** electroacoustic mixed music
Covers electroacoustic devices mixed with acoustic instruments live
- ies** instrumental excerpts of an operatic or choreographic work
Most often for sound recordings : e.g. for compilations of excerpts of operas or ballets (doesn't include ballet suites)
- lit** liturgy
When any more specific code can't be used
- mut** musical theatre
- qav** quartet (vocal)
- qiv** quintet (vocal)
- ram** radio music
- uuu** unknown form

- Liste de la zone 145 : nouveaux codes adoptés

- tsi** sitar
Large, fretted long-necked lute

¹ Pour la distribution d'exécution, voir la liste des codes de voix, instruments, exécutants, associée à la zone 145.

² For the Medium of performance, consult the list of codes for voices, instruments and performers linked with field 145.

- tkt** koto
A Japanese long zither
- tsh** shamisen
A Japanese three-string fretless plucked lute
- tpi** pipa
This instrument had four strings and four frets, and was held transversely and plucked with a plectrum
- wdi** didjeridu
Wooden drone pipe

➤ Zones 125 \$a (Enregistrements sonores et Musique, Présentation musicale) et 145 (Distribution d'exécution) : la rédaction de certaines règles et notes a été revue et précisée car la traduction française de ces zones avait fait apparaître des imprécisions et des incohérences.

- Zone 125 \$a
 - Le paragraphe concernant le code « j » doit être revu comme suit :

j = ~~compressed score~~ vocal / chorus score with continuo
Score of only voices and continuo, omitting the other instruments

Use for the following musical presentation statements:

English	compressed score vocal score, chorus score with continuo
French	particella partition chant et basse continue
German	Cembalo-Partitur, Generalbaßpartitur
Spanish	partitura de coro y continuo
Italian	particella

- Ex. 2 doit être corrigé (l'exemple est impossible tel qu'il est rédigé)

EX 2

125 ——— ##\$azy\$bt
125 ##\$azx

A missal for solo voice

- Zone 145
 - Les précisions ou corrections suivantes seront proposées :
 - Indicateur 1 (arrangement) :

note à ajouter :

"Lorsque l'oeuvre cataloguée est un arrangement, l'agence de catalogage pourra choisir de coder aussi la distribution de l'oeuvre originale".

- Indicateur 2 (distribution alternative)

Renvoyer aux Guidelines "Music" dernière version :

<http://www.ifla.org/VI/8/projects/UNIMARC-Guidelines7Music.pdf>

qui donnent des exemples de l'utilisation de l'indicateur 2 ou du suffixe "c" en pos. 7 (\$b et \$d) (les deux notions permettant d'indiquer la notion de soliste).

- Notes on field contents, 3e § :

Modification du texte :

"The code "a" in subfield \$b/8 to indicate solo should be used ~~only~~ to differentiate a soloist in opposition with..."

- A Codes pour les sous-zones 145 \$b - \$d, positions 2-4

A/6 Claviers

~~kzz~~ kzz *keyboard - other*

Dans toutes les familles (instruments, voix), la notion d' « autre » (« *other* ») est codée « zz ».

- La décision a été prise de rédiger une proposition de zone 145 (Distribution d'exécution) pour le format Autorités, utilisable dans les notices de Titres uniformes musicaux (proposition déposée pour la prochaine mise à jour).
- La Sous-commission Unimarc met actuellement au point un outil de recherche sur les listes de codes propres à la musique, correspondant aux zones 128 et 145. En effet, la maintenance de ces listes a été confiée à IAML par le PUC (Permanent Unimarc Committee). Pendant la seconde session de travail, Massimo Gentili-Tedeschi et Gabriele Gamba ont montré un prototype de formulaire de recherche en cours d'élaboration. Ce système de recherche sera prochainement disponible sur le site de IAML (Sub-Commission on Unimarc). Il permettra la recherche de codes et de termes retenus et associés dans les deux listes, leur déchargement et la mise à jour des listes. Un formulaire de proposition d'ajout de nouveau code ou de modification sera également fourni afin de permettre aux bibliothécaires utilisateurs de ces listes de déposer des suggestions d'ajouts. Les mises à jour des listes seront annoncées régulièrement dans les pages de la Sous-Commission Unimarc.